



2022

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Décision N° 06-2022	AFFAIRES FINANCIERES ASSURANCES › Signature de contrats d'assurance avec GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE : 'VILLASSUR' ET 'MISSIONS COLLABORATEURS ET ADMINISTRATEURS'
------------------------	---

La Présidente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°21.02.01 du Comité syndical en date du 8 février 2021, portant délégation du Comité syndical à la Présidente, pour signer tous les contrats et conventions nécessaires au bon fonctionnement de la crèche,

VU la proposition de contrats de Groupama Loire-Bretagne, suite à la consultation lancée le 24 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que le SIVU « de la Petite Enfance » a l'obligation de s'assurer (locaux, personnel,...),

Prend la décision suivante :

- Article 1. **APPROUVE** les termes des contrats d'assurance 'villassur' et 'missions collaborateurs et administrateurs' souscrits auprès de GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE dont le siège social est à Rennes dans le cadre d'un marché de prestation de services SIVU-2022-01.
- Article 2. **PRECISE** que les contrats sont souscrits jusqu'au 31 décembre 2026.
- Article 3. **CHARGE** le service 'Finances' de la ville de Clisson, Madame la Directrice de la crèche intercommunale de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Comité syndical.

Clisson, le 30 décembre 2022

Par délégation du Comité syndical,
La Présidente,
Séverine Protois-Menu

Décision transmise en Préfecture le

02 JAN. 2023

Et affichée le 02 JAN. 2023



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AFFAIRES FINANCIERES ASSURANCES Signature de contrats d'assurance avec GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE : 'VILLASSUR' ET 'MISSIONS COLLABORATEURS ET ADMINISTRATEURS'

Date de transmission de l'acte : 02/01/2023

Date de réception de l'accusé : 02/01/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC-06-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-254402787-20221230-DEC-06-2022-CC

Date de décision : 30/12/2022

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Prestations de service (article 30)